

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Jean-Marc SIMONEAU - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE

Excusés représentés : Valérie BOUCHARREL représentée par Catherine VIDAL

Excusés non représentés : Julien BARATAUD - Jean-François POUMIER

Carla AFONSO DA CRUZ est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 14 mars 2025

Délibération 2025-004

Examen et Vote du Compte Administratif 2024 – Budget communal

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif constitue l'exécution du budget par l'ordonnateur. Il doit être voté en comparaison du compte de gestion du comptable public. Monsieur le Maire présente le compte administratif 2024 du budget communal.

Sous la présidence de Mme Françoise SERRE, 1^{ère} adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2024 qui s'établit ainsi :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	437 518,40	G	502 900,98
	Section d'investissement	B	76 653,30	H	63 887,10
		=		=	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	75 415,90 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	54 569,61 (si excédent)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A+B+C+D	514 171,70	= G+H+I+J	696 773,59
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	17 599,07	L	247 500,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	17 599,07	= K+L	247 500,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	437 518,40	= G+I+K	578 316,88
	Section d'investissement	= B+D+F	94 252,37	= H+J+L	365 956,71
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	531 770,77	= G+H+I+J+K+L	944 273,59

Après examen, hors la présence de M. Jean MOUZAT, Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget Communal 2024 et les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Membres présents : 12
 Membres absents : 3

Votants : 12
 Suffrages exprimés : 13

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 019-211904206-20250319-DELIB2025004-DE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Acte certifié conforme par monsieur le Maire et rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de TULLE

Publié le 21/03/2025

Transmis au représentant de l'Etat le 21/03/2025

Le Maire,
Jean MOUZAT

